



ARRETE MUNICIPAL

ARR2015-042

Le Maire de la Commune de PORSPODER,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1 et 2213.2,

Vu le Code de la Route et notamment l'article R 225,

Vu la demande d'autorisation présentée le 15 juillet 2015 par Monsieur LE TRAON Patrick, pour installation d'une benne de 6m x 2,5m (10m³) sur le domaine public, parking situé à l'entrée de la route de Keroustad ;

ARRETE

Article 1er : Monsieur LE TRAON Patrick est autorisée à poser une benne a gravats de 6m x 2,5m (10m³) sur le domaine public, parking situé à l'entrée de la route de Keroustad, du samedi 15 août jusqu'au 1^{er} septembre 2015.

Article 2 : La mise en place de la signalisation temporaire adéquate sera assurée par le demandeur.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à M le chef de Brigade de la Gendarmerie de PLOUDALMEZEAU.

Fait à PORSPODER, le 20 juillet 2015

Le Maire,

Jean-Daniel SIMON

